

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation : 08/12/2023 - Affichage : 08/12/2023

Le quatorze décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente du Breil sur Mérize sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 10/12/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/12/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à TRIFAUT Anthony -14/12/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 14/12/2023	
MAISONCELLES	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir à Mélanie MACÉ - 12/12/2023	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Mme LEMEUNIER -14/12/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	TERTRE Charly	X		
	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean- Claude -14/12/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à Jean-Yves LAUDE - 08/12/2023	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Mr LATIMIER Martial est élu secrétaire de séance.

Objet : Clôture de l'AP/CP de l'opération "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire"

Délibération n° 2023 -177

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 4 avril 2019, le Conseil communautaire a créé l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire".

Par délibération en date du 25 juin 2020, et par délibération du 9 novembre 2021, le conseil communautaire a validé deux révisions selon les modalités suivantes :

Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
	884 391 €	4 560 €	87 160,62 €	792 670,38 €

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par Monsieur Damien CHRISTIANY, Vice-Président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Considérant que les travaux de réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté, il est proposé au conseil communautaire de voter la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour cette opération, avec la réalisation financière suivante :

Réhabilitation de l'école de musique intercommunale	AP clôturée	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
	864 637.02 €	4 560.00 €	87 160.62 €	673 849.36 €	99 067.04 €

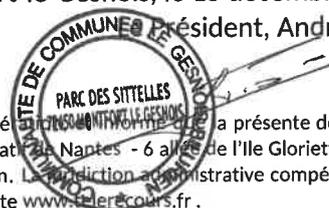
Après en avoir délibéré,

Autorise la clôture de l'AP/CP de l'opération "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire »

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 décembre 2023,
Le Président, André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :